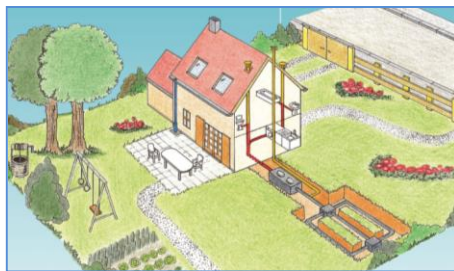


Le formulaire de demande d'installation d'assainissement non collectif a pour but de vérifier que le projet d'ANC est conforme à l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

L'arrêté du 6 mai 1996 modifié le 7 Septembre 2009 et réévalué le 7 Mars 2012 sur les prescriptions techniques précises qu'une filière d'assainissement non collectif doit notamment :

- Ne pas présenter de risques de contamination ou de pollution des eaux
- Etre adaptée aux caractéristiques de l'immeuble (dimensionnement)
- Etre adaptée à la pédologie, l'hydrogéologie et l'hydrologie du site
- Tenir compte de l'environnement général de la parcelle sur laquelle elle va être mise en place
- Etre à plus de 35m d'un captage d'eau utilisée pour la consommation humaine...

La mission du contrôleur est de vérifier le respect de ces éléments, sur la base des prescriptions fixées par l'arrêté ; il pourra compléter son appréciation en se référant aux documents techniques existants (notamment le DTU 64.1 d'août 2013).



Ce contrôle s'opère sur la base du présent formulaire remis à toute personne construisant ou réhabilitant une installation d'assainissement non collectif. Il comporte :

- une liste des pièces à fournir par le propriétaire
- un questionnaire descriptif du projet

**Le dossier d'examen préalable de conformité des installations d'assainissement non collectif est à réaliser AVANT le dépôt du dossier de demande de permis de construire. L'avis favorable du SPANC étant une pièce administrative obligatoire du dossier de permis de construire.**

**Pour cela il est impératif de :**

- Se rapprocher d'un bureau d'étude spécialisé pour l'élaboration de l'étude de définition de votre filière,
- Retourner votre dossier complet au SPANC Sud Sainte Baume **accompagné d'un règlement de 76,79 euros** à l'ordre du SPANC Sud Sainte Baume.

L'étude à la parcelle est indispensable pour définir la filière d'assainissement non collectif en adéquation avec les caractéristiques de votre habitat, de votre sol et de l'environnement. Des tests de percolations, localisés sur l'emplacement présumé du dispositif de traitement, sont indispensables afin de justifier du choix et du dimensionnement de la filière à mettre en œuvre. Nous vous rappelons (Annexe C du DTU 64.1) **qu'il est souhaitable de ne pas descendre en dessous des trois points de mesure d'essai de perméabilité** (à faire apparaître sur un plan).

L'étude de conception engage la responsabilité décennale de son auteur (Loi Spinetta de 1978). **L'assurance décennale des bureaux d'études réalisant des prescriptions en ANC sur domaine privé est obligatoire.** Elle résulte de la responsabilité décennale qui incombe à toute personne participant aux prescriptions sur le bâti.

**Le SPANC vous adressera par la suite un avis motivé par courrier :**

- Si l'avis est favorable, le pétitionnaire est en mesure de déposer un dossier de demande de permis de construire auprès du service urbanisme de sa commune et/ou de poursuivre la réalisation de son projet.
- Si celui-ci est défavorable, le propriétaire ne peut réaliser les travaux projetés qu'après avoir présenté un nouveau projet et obtenu un avis favorable du SPANC.

Avant la fin des travaux, le pétitionnaire doit prévenir le SPANC afin qu'il procède à une visite sur place **avant que l'installation soit remblayée**. Le propriétaire ne peut pas faire remblayer tant que le contrôle de bonne exécution n'a pas été réalisé.

Ce contrôle permet aux services du SPANC de s'assurer du respect du cahier des charges validé à la conception, et de témoigner à plus long terme de la qualité d'une installation. Il constitue le point de départ factuel d'une démarche long terme de recensement et de qualification des installations d'assainissement autonome.

A l'issue de ce second contrôle, les services du SPANC vous délivreront une attestation de conformité de votre filière ANC ainsi qu'un descriptif détaillé de votre installation.

*Partie à remplir par le propriétaire et à retourner au SPANC Sud Sainte Baume*

<b>HABITATION</b>	Adresse : ..... ..... ..... Code postal : ..... Ville : ..... N° parcelle : ..... Type d'habitation : Résidence principale <input type="checkbox"/> Résidence secondaire <input type="checkbox"/> Nombre de chambres : ..... Nombre de pièces principales : .....	
<b>PROPRIETAIRE</b>	Nom et prénom : ..... Adresse : ..... ..... Code postal : ..... Commune : ..... Tél : ..... Email : .....	
<b>OCCUPANT DE L'IMMEUBLE (si différent du propriétaire)</b>	Nom et Prénom : ..... Tél : .....	
<b>NATURE DU PROJET</b>		
<input type="checkbox"/> HABITATION NEUVE (permis de construire) <span style="margin-left: 200px;"><input type="checkbox"/> REMPLACEMENT/REHABILITATION DE L'EXISTANT</span>		
<b>Pièces à fournir par le propriétaire (selon les cases cochées)</b>		
	Cocher les pièces fournies	Cadre réservé au contrôleur
Un plan de situation de la parcelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un plan de masse 1/200è ou 1/500è ou 1/250è	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le présent formulaire dûment complété	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif comprenant :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une étude de sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un plan ANC 1/200è, 1/500è ou 1/250è (cotation sur points règlementaires et contraintes à la parcelle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, évacuation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>REALISATION DU PROJET :</b>		
<b>Responsable / interlocuteur du projet :</b>		
Nom ou raison sociale : .....		
Adresse : .....		
Tél : ..... Fax : ..... Email : .....		
<b>Installateur (si connu à ce stade) :</b>		
Nom ou raison sociale : .....		
Adresse : .....		
Tél : ..... Fax : ..... Email : .....		

**CARACTERISTIQUES DU TERRAIN**

Section cadastrale : ..... Numéro de parcelle : ..... Superficie de la parcelle : .....m<sup>2</sup>  
 Superficie disponible pour l'assainissement : .....m<sup>2</sup>

Le terrain est-il desservi par l'eau potable ?  Oui  Non

Pente du terrain recouvrant les ouvrages d'assainissement :  
 Faible (<5%),  moyenne (entre 5 et 10%),  forte (>10%)

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur votre propriété ?  Oui  Non  
 Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur les terrains mitoyens ?  Oui  Non

Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ?  Oui  Non  
 Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : ..... m

Destination des eaux pluviales :

- Rejet en surface (fossé, caniveau.....)  Rétention (cuve, mare.....)  
 Infiltration sur la parcelle  Autre, précisez : .....

*Nota : le rejet des eaux pluviales et de piscine vers la filière d'assainissement (fosse ou tuyaux d'infiltration) est strictement interdit.*

**DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION** (voir étude de définition de la filière)

Le Prétraitement des eaux usées :

Fosse toutes eaux ou fosse septique : Volume : ..... Matériau utilisé : .....

Microstation d'épuration :

Capacité : ..... EH (Equivalent Habitant)  
 Marque : ..... Type : .....

Eaux ménagères et eaux vannes prétraitées séparément ?  oui  non

Une ventilation est-elle prévue ?  oui  non  
 Un extracteur est-il prévu ?  oui  non

Equipements de prétraitements :

- Bac à graisse Volume : .....  
 Préfiltre Volume : ..... Indépendant ?  oui  non

Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ?  oui  non  
 Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?  oui  non

Le dispositif de traitement des eaux usées :

- Tranchée d'épandage à faible profondeur  Lit d'épandage  
 Lit filtrant non drainé à flux vertical  Lit filtrant drainé à flux horizontal  
 Lit filtrant drainé à flux vertical  Autre : (précisez) .....

**Si tranchée d'épandage :**

Nombre de tranchées : ..... Longueur d'une tranchée : ..... Largeur d'une tranchée : .....

**Si autre système :**

Longueur : ..... Largeur : ..... Surface : .....

Distance minimale par rapport :  
 à l'habitation : .....m  
 à la limite de parcelle : .....m  
 aux arbres : .....m

